

Conditions générales de vente

DESIGNATION

QI JING Formations – Armelle Boireaux (EI) est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est situé au 1 rue Pasteur – 74100 VILLE-LA-GRAND. N° Siret 80440718700017, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84740348974 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes.
QI JING Formations conçoit, élabore et dispense des formations à Ville-La-Grand.

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions dans lesquelles QI JING Formations propose et réalise ses actions de formation professionnelle.

Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par QI JING Formations, qu'elles soient financées directement par le stagiaire, par une entreprise ou, le cas échéant, par un organisme financeur.

La commande d'une formation implique l'acceptation des présentes CGV.

Pour les formations faisant l'objet d'un **contrat de formation professionnelle conclu avec une personne physique**, les dispositions spécifiques prévues par le Code du travail et par le contrat de formation signé avec le stagiaire s'appliquent.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et les dispositions particulières du contrat de formation, **les dispositions du contrat de formation prévalent**.

Article 2 – Désignation

QI JING Formations conçoit et dispense des formations à Ville-La-Grand dans le domaine des massages et techniques issues de la médecine traditionnelle chinoise.

Dans les présentes CGV :

- « QI JING Formations » désigne l'organisme de formation ;
- « Client » désigne la personne physique ou morale qui commande une formation ;
- « Stagiaire » désigne la personne qui participe effectivement à la formation ;
- « Formation » désigne l'action de formation faisant l'objet de la commande.

Article 3 – Documents contractuels

Pour chaque formation, les conditions de réalisation sont précisées dans les documents remis au client ou au stagiaire, notamment :

- le devis ou la proposition commerciale ;
- le contrat de formation, lorsqu'il est requis ;
- le programme de formation ;
- les présentes CGV ;
- le règlement intérieur.

La signature du devis, du contrat ou de la convention vaut acceptation des documents contractuels applicables.

Article 4 – Devis et inscription

Un devis est établi pour chaque action de formation.

Pour les personnes physiques qui financent personnellement leur formation, l'inscription devient définitive après signature du contrat de formation et expiration du délai légal de rétractation, dans les conditions prévues par le Code du travail.

Pour les clients professionnels, l'inscription devient définitive à réception du devis signé, selon les modalités convenues entre les parties.

QI JING Formations se réserve la possibilité de ne pas confirmer une inscription tant que les documents nécessaires à la formation n'ont pas été retournés signés.

Article 5 – Prix

Les prix des formations sont indiqués en euros.

Les formations sont proposées à un **tarif forfaitaire**, déterminé lors de l'inscription.

Le prix de la formation **ne dépend pas du nombre d'heures effectivement nécessaires à sa réalisation lorsque la durée est adaptée en fonction du nombre de stagiaires**, conformément aux modalités prévues dans le contrat de formation.

Une formation réalisée avec un seul stagiaire peut ainsi être plus courte qu'une formation réalisée avec plusieurs stagiaires, sans modification du tarif forfaitaire convenu.

Les frais éventuellement liés à des prestations ou fournitures supplémentaires ne peuvent être facturés qu'après accord préalable du client.

Article 6 – Organisation et durée des formations

La durée de référence de chaque formation est indiquée dans son programme et dans les documents contractuels.

Pour les formations pratiques organisées en petits groupes, la durée peut être adaptée en fonction du nombre de stagiaires, conformément aux modalités précisées dans le contrat de formation.

Pour une formation individuelle, la durée peut notamment être réduite lorsque les exercices pratiques ne nécessitent plus d'alternance entre les stagiaires.

Cette adaptation de la durée ne constitue pas une réduction du contenu pédagogique prévu : la formation est menée jusqu'à la réalisation des séquences prévues au programme et à l'évaluation des acquis du stagiaire.

Les dates, horaires et lieu de formation sont précisés dans le contrat ou tout autre document contractuel remis au client.

Article 7 – Adaptation pédagogique

QI JING Formations peut procéder à des adaptations pédagogiques en fonction du niveau, des besoins et du rythme des stagiaires.

Ces adaptations peuvent notamment concerner le rythme de progression, le temps consacré à certaines séquences ou l'organisation des exercices pratiques.

Elles ne modifient pas les objectifs généraux ni les compétences visées par la formation.

Article 8 – Modalités de règlement

8.1 – Formation financée à titre individuel

Pour les contrats de formation conclus avec une personne physique qui finance elle-même sa formation, les modalités de paiement sont celles prévues par les articles L. 6353-5 et suivants du Code du travail.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai légal de rétractation.

8.2 – Formation financée par une entreprise

Lorsque la formation est financée par une entreprise, les conditions et échéances de règlement sont celles indiquées sur le devis.

Sauf disposition contraire convenue par écrit, le règlement est effectué selon les modalités prévues au contrat, avant ou au commencement de la formation.

8.3 – Moyens de paiement

Le règlement peut être effectué :

- par carte bancaire ;
- en espèces, dans les limites prévues par la réglementation applicable.

Article 9 – Retard de paiement

Pour les clients professionnels, toute somme non réglée à l'échéance entraîne, de plein droit et sans qu'un rappel préalable soit nécessaire, l'application de pénalités de retard calculées au taux prévu sur la facture, lequel ne pourra être inférieur au minimum légal applicable.

Une indemnité forfaitaire de **40 euros pour frais de recouvrement** est également due dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux transactions entre professionnels.

Lorsque les frais de recouvrement effectivement engagés sont supérieurs au montant de cette indemnité, une indemnisation complémentaire peut être demandée dans les conditions prévues par la loi.

Article 10 – Annulation ou report à l'initiative du client

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée à QI JING Formations par écrit.

Pour les personnes physiques ayant conclu un contrat de formation, les conditions d'annulation, de rétractation et d'interruption prévues par le Code du travail et par le contrat de formation s'appliquent.

En particulier, le stagiaire dispose du délai légal de rétractation prévu par l'article L. 6353-5 du Code du travail.

En dehors de ce délai et hors cas de force majeure dûment reconnue, les conditions financières applicables en cas d'annulation, d'interruption ou d'abandon sont celles prévues dans le contrat de formation.

Pour les clients professionnels, les éventuelles conditions d'annulation et de report sont précisées dans le devis ou le contrat de formation.

Article 11 – Annulation ou report à l'initiative de QI JING Formations

QI JING Formations peut être amenée à reporter ou annuler une formation pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de circonstances empêchant sa réalisation dans de bonnes conditions.

Dans ce cas, le client ou le stagiaire est informé dans les meilleurs délais.

QI JING Formations pourra proposer :

- un report à une date ultérieure ;
- une autre session de la même formation ;
- ou, lorsque la formation est définitivement annulée, le remboursement des sommes éventuellement versées au titre de la prestation non réalisée.

Aucune indemnité complémentaire ne pourra être réclamée du seul fait du report ou de l'annulation.

Article 12 – Force majeure

QI JING Formations ne pourra être tenue responsable d'une inexécution résultant d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure au sens du droit français.

Peuvent notamment être concernés, sous réserve de leur qualification juridique au regard des circonstances : maladie ou accident de la formatrice, catastrophe naturelle, incendie, interruption importante des réseaux de communication ou d'énergie, impossibilité de déplacement ou tout autre événement échappant raisonnablement au contrôle de QI JING Formations.

Les conséquences financières sont déterminées conformément aux dispositions légales applicables et, pour les personnes physiques ayant conclu un contrat de formation, aux stipulations de celui-ci.

Article 13 – Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques, documents, fiches, contenus, illustrations et autres éléments remis ou utilisés dans le cadre des formations sont protégés par les dispositions relatives à la propriété intellectuelle.

Ils sont destinés à l'usage personnel du stagiaire dans le cadre de sa formation.

Sauf autorisation écrite préalable de QI JING Formations, ils ne peuvent être reproduits, diffusés, transmis, commercialisés, mis à disposition de tiers ou utilisés pour concevoir ou dispenser une formation concurrente.

Article 14 – Confidentialité

QI JING Formations, le client et le stagiaire s'engagent à préserver la confidentialité des informations confidentielles auxquelles ils pourraient avoir accès dans le cadre de la formation.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations qui sont déjà publiques, qui deviennent publiques sans violation d'une obligation de confidentialité ou dont la communication est imposée par la loi.

Article 15 – Protection des données personnelles

QI JING Formations collecte et traite les données personnelles nécessaires à la gestion des inscriptions, à l'organisation et au suivi des formations, à la facturation et au respect de ses obligations légales et réglementaires.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à ces finalités et conformément aux obligations légales applicables.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, les personnes concernées disposent notamment de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et, lorsque les conditions sont réunies, d'opposition au traitement de leurs données.

Toute demande peut être adressée à :

QI JING Formations – Armelle Boireaux (EI)

1 rue Pasteur – 74100 Ville-La-Grand

contact@qi-jing.fr

Les données personnelles ne sont pas cédées à des tiers à des fins commerciales.

Article 16 – Références commerciales

Avec l'accord préalable du client, QI JING Formations peut mentionner son nom à titre de référence commerciale, sans divulguer d'informations confidentielles.

Cet accord peut être retiré à tout moment sur simple demande écrite du client.

Article 17 – Réclamations et règlement amiable

Toute réclamation doit être adressée en priorité à QI JING Formations par écrit afin de permettre la recherche d'une solution amiable.

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges, lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur **MCP MEDIATION** peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mcpmediation.org ou par courrier : MÉDIATION DE LA CONSOMMATION et PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS

Article 18 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'efforceront de rechercher préalablement une solution amiable.

Pour les clients professionnels, et sous réserve des règles impératives applicables, les juridictions compétentes sont celles désignées par les règles de compétence territoriale en vigueur.

Pour les consommateurs, les règles de compétence juridictionnelle prévues par le Code de la consommation et le Code de procédure civile s'appliquent.

Article 19 – Entrée en vigueur et modification des CGV

Les présentes CGV sont applicables à compter de leur date de mise à jour.

QI JING Formations peut les modifier à tout moment. Les CGV applicables à une prestation sont celles acceptées par le client au moment de la commande.

Toute modification ultérieure ne s'applique pas aux prestations déjà commandées, sauf disposition légale contraire.